

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 décembre 2016

L'an deux mille seize, le cinq décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : M. PÉROT Yannick, Mme GUÉRINEAU Brigitte, M. ARNAULT Michel, Mme ARQUEZ Micheline, M. BONNICHON Philippe, Mme PHILIPPOT Jocelyne,

Ms BARRAULT Pierre, BERTHELOT David, Mmes FERNANDES DIAS Sophie, POISSON Emmanuelle.

Etaient excusés : M. JOLY Michel, Mme BERTHELOT Maria, M. MOLET Hervé, Mme RAVAN Bénédicte

Secrétaire de séance : Mme FERNANDES DIAS Sophie

Date de convocation : 30 novembre 2016

Mme BERTHELOT Marie a donné pouvoir à Mme ARQUEZ Micheline pour la représenter et émettre tout vote,

Mme RAVAN Bénédicte a donné pouvoir à Mme POISSON Emmanuelle pour la représenter et émettre tout vote

Le compte rendu de la réunion du 4 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Proposition d'achat d'une licence IV
- Emprunt pour acquisition de l'immeuble ONDET
- Budget - décisions modificatives
- Location de la salle des fêtes
- Appel à projets TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)
- SIEIL - Modification des statuts
- Demandes de subvention
- Questions diverses

Délibération - 01/12/2016 - Offre de rachat de licence IV

Le conseil municipal se porte acquéreur d'une licence IV, suite à la procédure de liquidation judiciaire simplifiée ouvert par le Tribunal de Commerce de TOURS à

l'encontre de l'EIRL TRILLARD, bar-restaurant « Le Petit Carroi » ; offre de prix : 1 000 €

Présents	11
Pour	13 (2 pouvoirs)
Contre	0
Abstentions	0

Délibération n° 02/12/2016 - Réalisation d'un emprunt pour le financement d'une acquisition immobilière

Pour financer l'acquisition de l'ancien garage ONDET, 51 route nationale, le conseil municipal décide de contracter un emprunt de 55 000 € auprès du Crédit Agricole :

- Durée du prêt : 10 ans
- Taux d'intérêt : 0.71 %
- Périodicité : trimestrielle
- Echéances : constantes
- Frais de dossier : 120 €

Présents	11
Pour	13 (2 pouvoirs)
Contre	0
Abstentions	0

Délibération n° 03/12/2016 - Budget communal - décisions modificatives n°3

Le conseil municipal, décide d'apporter les modifications suivantes au budget 2016 :

FONCTIONNEMENT - dépenses

615221	Entretien et réparations bâtiments publics	-8 000.00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	12 000.00
62878	A d'autres organismes	-5 000.00
6288	Autres services extérieurs	7 500.00
63513	Autres impôts locaux	500.00
022	Dépenses imprévues	-7 000.00
TOTAL		0,00

INVESTISSEMENT - dépenses

020	Dépenses imprévues	-15 000.00
21318	Autres bâtiments publics/opération 32 Immeuble ONDET	70 000.00
TOTAL		55 000.00

INVESTISSEMENT - recettes

1641	Emprunts	55 000.00
TOTAL		55 000.00

Présents	11
Pour	13 (2 pouvoirs)
Contre	0
Abstentions	0

Délibération n° 04/12/2016 - Location de la salle polyvalente une semaine en 2018

Le conseil municipal, accepte de louer pendant une semaine en 2018 à une association, la salle polyvalente, au prix de 800 € la semaine avec en sus, le montant de la consommation de gaz si c'est en période de chauffage.

Présents	11
Pour	13 (2 pouvoirs)
Contre	0
Abstentions	0

Délibération n° 05/12/2016 - TEPCV - Territoire à Energie Positive pour la Croissance Vertes - Rénovation de l'éclairage Public

Le Pays de la Touraine Côté Sud a relancé en septembre 2016 une consultation auprès des 68 Communes et des 4 Communautés de Communes pour recenser de nouveaux projets susceptibles d'être accompagnés par le fonds TEPCV qui a été abondé à hauteur d'1 M€ pour le territoire. Cet appel à projets comportait 3 types d'opérations éligibles :

- L'acquisition de véhicules électriques (pour les collectivités n'ayant pas bénéficié préalablement du dispositif)
- L'isolation des bâtiments publics en complément du dispositif régional bonifié "Plan isolation"
- La rénovation de l'éclairage public pour des dispositifs lumineux plus économes

La Commune a fait le choix de répondre sur le ou les projet(s) suivant(s) :

- La rénovation de l'éclairage public pour des dispositifs lumineux plus économes

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide :

- D'APPROUVER l'opération citée ci-dessus.
- D'EN VALIDER le plan de financement suivant :

Dépenses :

- La rénovation de l'éclairage public pour des dispositifs lumineux plus économes

Montant : 223 190.00 € HT

Recettes :

Programme TEPCV : 66 957.00 €

Bonus écologique :

Conseil régional :

SIEIL : 111 595.00 €

Autofinancement : 44 638.00 €

Présents	11
Pour	13 (2 pouvoirs)
Contre	0
Abstentions	0

Délibération n° 06/12/2016 - Rénovation de l'éclairage public

Vu, le projet de « Rénovation de l'éclairage public des dispositifs lumineux plus économes » dans le cadre de l'appel à projets national « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » ; Monsieur le maire précise que la commune peut bénéficier d'une aide financière du SIEIL.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide :

- de solliciter le SIEIL pour le financement de ce projet
- d'autoriser le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Présents	11
Pour	13 (2 pouvoirs)

Contre	0
Abstentions	0

Délibération n° 07/12/2016 - Modifications statutaires du SIEIL

le conseil municipal

- Vu les statuts du SIEIL,
- Vu la délibération du Comité Syndical du SIEIL n° 2016-68 du 18 octobre 2016,
- Approuve l'adhésion au SIEIL des Communautés de Communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence « Eclairage public » du SIEIL

Présents	11
Pour	13 (2 pouvoirs)
Contre	0
Abstentions	0

Délibération n° 08/12/2016 - Accord de subvention au foyer Socio-éducatif Collège Georges Besse

Le conseil municipal accepte de financer un voyage en Angleterre pour les élèves de 3^{ème} SEGPA du collège Georges Besse (une élève est domiciliée sur la Commune) et décide de verser en 2017, une subvention de 150 euros au Foyer Socio-Educatif dudit collège.

Présents	11
Pour	13 (2 pouvoirs)
Contre	0
Abstentions	0

Délibération n° 09/12/2016 - Accord de subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire

Le conseil municipal accepte de financer des projets éducatifs au profit des jeunes pour les préparer à divers métiers (un jeune est domicilié sur la Commune) et décide de verser en 2017, une subvention de 70 euros à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire.

Présents	11
Pour	13 (2 pouvoirs)
Contre	0
Abstentions	0

Délibération n° 10/12/2016 - Sollicitation d'une subvention au titre du FDSR

Le conseil municipal,

1. **Décide de réaliser** des travaux d'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique et des réseaux de télécommunication, dans la rue desservant l'école, dite « Rue du Clos de l'Image »,
2. **Décide de réaliser** des travaux d'éclairage public, dans cette même rue,
3. **Approuve** la dépense estimée à **83 774.77 €**, comprenant :
 - **12 275.48 € net** pour le montant à charge de la commune, pour les travaux d'effacement du réseau de distribution publique d'énergie électrique,
 - **44 245.54 € HT + 4 153.75 € net** pour le montant à charge de la commune, pour les travaux d'effacement des réseaux de télécommunication,
 - **23 100 € HT** pour les travaux d'éclairage public,
4. **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération qui s'établit comme suit :
 - **Subvention sollicitée** auprès du Conseil Départemental au titre du « Fonds Départemental de Solidarité Rurale », enveloppe socle, FDSR 2017, dans le cadre de l'embellissement des bourgs et de l'environnement : **33 509.00euros**
 - **Subvention sollicitée** auprès SIEIL : **11 550.00 euros**
 - **Solde à la charge** de la Commune de La Celle Saint Avant: **38 715.77 euros HT**
 - **Financement prévisionnel** :
 - Autofinancement communal : **38 715.77 euros**.
 - **Total** : **83 774.77 euros HT**.
5. **Confirme** son inscription budgétaire, lors du Budget communal 2017, section d'investissement,
6. **Confirme** le démarrage des travaux dès obtention des autorisations formulées par les financeurs potentiels,
7. **Confirme** sa volonté de réalisation des travaux dans les meilleurs délais, avec un achèvement au plus tard au terme de l'année 2017.

Présents	11
Pour	13 (2 pouvoirs)
Contre	0

Abstentions	0
-------------	---

Délibération n° 11/12/2016 - Attribution de numérotation de rue

Suite à une réclamation de La Poste à l'encontre d'un administré portant sur des anomalies dans le libellé de son adresse, Le conseil municipal, décide d'attribuer le numéro et l'adresse suivante :

- **n° 57 - Rue Nationale** à la parcelle cadastrée section ZO n° 75

Présents	11
Pour	13 (2 pouvoirs)
Contre	0
Abstentions	0

Le Maire,
Michel JOUZEAU